

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL N° 14

OCTOBRE 2018

Conseil municipal du 5 juin 2018

<u>Délibérations</u>: Le conseil municipal décide:

- Le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum (6 mois renouvelable une fois)
- de retenir la proposition de mutualisation du délégué pour la protection des données.

 La loi RGPD impose à tous les organismes publics de désigner obligatoirement un délégué à la protection des données (DPO). En effet, toutes les collectivités traitant des données personnelles (état civils, fichier électoral, paie etc) ont l'obligation de protéger ces données.
- Maîtrise d'œuvre projet sécurité

D'autoriser Madame le Maire à signer le marché de MO de la société EVIA (retenu par la CCALN au travers d'un groupement de commandes) pour 4,20 % du montant des travaux.

Etude de devis salle polyvalente : Electricité

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de M. DEMAIE réactualisé à un montant de 13 920 € pour le remplacement des rampes d'éclairage suspendues dans la salle, l'entrée et la scène.

Information diverse:

Madame le Maire fait part à l'assemblée que suite à un entretien en Mairie avec Mr SOMON, Président du Conseil Départemental, la commune sera rattachée à compter de la rentrée 2019 au collège de LONGUEAU. Un courrier va être fait auprès du Département pour que les demandes de dérogations pour le collège d'Ailly sur Noye soient acceptées.

Conseil municipal du 4 septembre 2018

<u>Délibérations</u>: Le conseil municipal autorise Madame le Maire à :

- Signer la convention avec la CCALN pour les prestations des services techniques
- Recruter des agents contractuels sur les emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
- Adopte le rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement collectif 2017.

Etude de devis : Rampe accessibilité école :

Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise MERCIER pour un montant de 4 113 €.

Informations diverses:

• Projet TEPCV – Rénovation éclairage public.

Dans le cadre du Projet TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte), certains travaux d'économie d'énergie réalisés sur la commune peuvent générer l'obtention de CEE (Certificats d'Economies d'Energie). Un état des lieux concernant la rénovation de l'éclairage public et la pose d'horloges astronomiques sera réalisé par la FDE. Le tiers « regroupeur » pour les CEE sera la CCALN. Les travaux devront être réalisés et payés avant fin 2018.

• Dossier sécurité : Avis du Conseil Départemental

La proposition de 3 aménagements en traversée de la RD 116 du cabinet EVIA a été transmise au service Sécurité routière du Conseil Départemental pour analyse et vérification. Suite aux recommandations de ce service, la Société EVIA a établi de nouveaux plans.

Le projet des trois aménagements tels que proposés a été retenu par 9 voix pour.

• **Repas des ainés :** Monsieur VERGRIETE fait part à l'assemblée des réponses au sondage effectué par la commune auprès des ainés, sur le projet de remplacer le goûter qui était offert en fin d'année, par un repas au restaurant : 62 réponses favorables. Capacité du restaurant 70 personnes.